



COMMUNIQUE – 22 OCTOBRE 2021

---

Le Tribunal correctionnel de Vannes a entendu ce jour le père Maurice Roger contre lequel l'association diocésaine de Vannes avait déposé plainte en décembre 2016 pour détournement de fonds et abus de confiance.

À la suite des deux ans de prison avec sursis requis par le procureur, le diocèse communique :

Il était important que la vérité se fasse ; à travers les débats, elle l'a été sur trois points :

- Maurice Roger a reconnu la totalité des malversations financières qui lui étaient reprochées, pour un total évalué à 678.000 euros,
- il a reconnu que cet argent a été utilisé à des fins personnelles, malgré des prétextes d' « aide à des personnes en difficulté »,
- le Tribunal a démontré que ces fins personnelles consistaient à avoir entretenu pendant de nombreuses années « des relations intimes avec de jeunes adultes majeurs ».

Dans le contexte difficile que traverse l'Église, qui souffre d'abus dont l'ampleur a récemment été évoquée, une prise de conscience renforcée s'impose sur la nécessaire cohérence de vie à laquelle chacun est appelé, en particulier les membres du clergé.

Dans l'attente du jugement qui sera rendu le 25 novembre prochain, quelles que soient les suites canoniques qui pourront être données ultérieurement à l'encontre du père Roger, et face à la vérité qui s'est manifestée aujourd'hui, Monseigneur Centène appelle chacun à la prière dans la certitude que seule « la Vérité vous rendra libres » (Jean 8-32).